



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2012

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 31 JANVIER AU 12 FEVRIER 2012

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 Janvier 2012, s'est réuni le **LUNDI 30 JANVIER 2012 à 20 H 30**, salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

*
* *

- FINANCES -

1 - FINANCES COMMUNALES – BUDGET PRIMITIF 2012 ET BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS ASSUJETTIES A LA TVA

Le Conseil Municipal approuve les Budgets Primitifs 2012, par nature de dépenses et recettes et autorise Monsieur le Maire à contracter les emprunts nécessaires et à signer les contrats à intervenir.

2 - FINANCES COMMUNALES – BUDGET PRIMITIF 2012 – ASSAINISSEMENT (BUDGET ANNEXE)

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2012 du service assainissement et autorise Monsieur le Maire à contracter les emprunts nécessaires et à signer les contrats à intervenir.

- RESSOURCES HUMAINES -

3 - PERSONNEL COMMUNAL – BESOINS SAISONNIERS 2012

Le Conseil Municipal adopte le tableau des emplois saisonniers proposé et autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents.

- OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME -

4 - TAXE DE SEJOUR 2012 – EQUIVALENCES ENTRE CATEGORIES D'ETABLISSEMENTS

Le Conseil Municipal précise les catégories d'établissements assujettis pouvant être assimilés aux établissements classés et notamment les équivalences entre labels de meublés de vacances :

Catégories 2011	Taxe au réel Tarif par nuitée 2012
Hôtel et résidences 4 et 5*NN, Meublés 4 et 5*NN et autres établissements de caractéristiques équivalentes	1,07 €
Hôtel et résidences 3*NN, Meublés 3*NN et autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,87 €
Hôtel et résidences 2*NN, Meublés 2*NN Village vacances 4 ou 5*NN (ou grand confort) Chambres d'hôtes 3 et 4 épis et autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,67 €
Camping 4*NN, Chambres d'hôtes 1 ou 2 épis (autres) Hôtels 1*NN Résidences de tourisme 1*NN ou en cours de classement Meublés 1*NN, Village vacances confort (1, 2 ou 3 *) et autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,52 €
Chambres d'hôtes 1 ou 2 épis ou non labellisées Hôtels classés sans * ou non classés Meublés non classés, non labellisés et autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,38 €

Le Conseil Municipal valide le tableau proposé par l'Office de Tourisme des équivalences entre labels de meublés et chambres d'hôtes présents sur le territoire communal :

Classement préfectoral « Meublé de Tourisme » *NN	1*NN	2*NN	3*NN	4 et 5*NN
Gîte de France	1 épi	2 épis	3 épis	4 et 5 épis
Clé vacances	1 clé	2 clés	3 clés	4 et 5 clés
Meublé des Olonnes	1 soleil	2 soleils		
Ancien classement	1*	2*	3*	4 et 5*

et donne mission à l'Office de Tourisme de transmettre la présente délibération aux logeurs concernés.

- ADMINISTRATION GENERALE -

5 - INDEMNITES DE SINISTRES – DECISION DE PRINCIPE

Le Conseil Municipal accepte les indemnisations proposées par les assurances pour le remboursement de différents sinistres.

6 - AUTORISATION DU DELEGATAIRE DE LA PISCINE DU REMBLAI A DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal autorise la société Vert Marine à déposer un permis de construire afin de réaliser l'espace fitness.

7 - CASINO DES PINS – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION DES JEUX

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au renouvellement d'exploitation des jeux au Casino des Pins.

8 - FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC AU GUIDE SHOPPING DE LA VILLE

Le Conseil Municipal approuve les montant des participations des délégués de service public au guide shopping de la Ville à compter du 1^{er} janvier 2012 :

9 - REVISION DES STATUTS DU SYDEV

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du SyDEV.

- CADRE DE VIE – URBANISME – BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE -

10 - REHABILITATION DE L'HABITAT ANCIEN – CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES PRIMES VILLE POUR 2012

Le Conseil Municipal approuve la poursuite pour l'année 2012, sur l'ensemble de la Ville, des aides municipales et adopte les conditions d'attribution de ces primes.

11 - REHABILITATION DE L'HABITAT ANCIEN – ATTRIBUTION DE PRIMES VILLE – ANNEE 2012

Dans le cadre de la réhabilitation de l'habitat ancien, le Conseil Municipal décide d'attribuer diverses primes aux propriétaires occupants en fonction de la proposition du CREHA.

12 - PROTOCOLE D'AIDE A LA RENOVATION THERMIQUE DES LOGEMENTS PRIVES - « HABITER MIEUX »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'aide à la rénovation thermique.

13 - CONVENTION TRIENNALE AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

- AFFAIRES FONCIERES -

14 - AFFAIRES FONCIERES – VENTE D'EMPLACEMENTS DE PARKING DANS LE SOUS-SOL DE LA TERRASSE EST DE LA PLACE DU PALAIS DE JUSTICE

Le Conseil Municipal approuve l'état descriptif de division en volumes ainsi que l'état descriptif de division et règlement de copropriété et décide de vendre chaque lot au prix net vendeur suivants :

- 45 000 €uros chacun pour les lots n° 2 et n° 3
- 40 000 €uros pour le lot n° 5
- 35.000 €uros chacun pour les lots n° 1 et n° 4

Il autorise également Monsieur le Maire à signer l'état descriptif de division en volumes et l'état descriptif de division et règlement de copropriété, ainsi que le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir pour chaque lot avec toutes les pièces s'y rapportant.

15 - AFFAIRES FONCIERES – VENTE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE 17 RUE NATIONALE ET 33 RUE JEANNE D'ARC AUX CONSORTS MURER

Le Conseil Municipal décide de vendre cet ensemble immobilier cadastré dans la section AT sous les n° 112 et 113 pour un usage d'habitation au prix net vendeur de 560 000 €uros et

autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession. Le Conseil Municipal décide également de rapporter la délibération n° 18 du 21 novembre 2011.

16 - AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION D'UNE PARCELLE A LA COPROPRIETE "SALINES A" SITUEE AVENUE DU GENERAL DE GAULLE ET RUE NICOT POUR SON INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle cadastrée dans la section AI sous le n° 585, auprès de la résidence en copropriété «LES SALINES A» représentée par le syndic POOL IMMOBILIER SABLAIS, moyennant l'euro symbolique plus les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

17 - AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION D'UNE PARCELLE A LA COPROPRIETE "SALINES TOUR T" SITUEE RUE NICOT POUR SON INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle cadastrée dans la section AI sous le n° 588, auprès de la résidence en copropriété «LES SALINES TOUR T» représentée par le syndic POOL IMMOBILIER SABLAIS, moyennant l'euro symbolique plus les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

18 - AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION DE TROIS PARCELLES A LA COPROPRIETE "SALINES B" SITUEES RUE NICOT ET RUE MONTEBELLO POUR LEUR INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide d'acquérir ces parcelles cadastrées dans la section AI sous les n° 582 - 591 et 592, auprès de la résidence en copropriété «SALINES B» représentée par le syndic LAMY, moyennant l'euro symbolique plus les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

19 - AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A MR. MALIGE RUE DE LA FORGE POUR SON INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle à déterminer par un document d'arpentage, auprès de Monsieur MALIGE moyennant l'euro symbolique plus les frais mentionnés dans le compromis de vente et autorise Monsieur le Maire à signer ledit compromis de vente et l'acte de vente à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession.

- VOIRIE – ASSAINISSEMENT -

20 - TARIFS DE LOCATION DE PLANTES 2012

Le Conseil Municipal approuve les tarifs de location de plantes pour l'année 2012.

- DEVELOPPEMENT CULTUREL -

21 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – TARIFS 2012

Le Conseil Municipal approuve les tarifs de la bibliothèque municipale pour l'année 2012.

22 - MUSEE – TARIFS 2012

Le Conseil Municipal approuve les tarifs du musée pour l'année 2012.

23 - MUSEE – VALORISATION DE L'ETUDE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BALNEAIRE DES SABLES D'OLONNE

Le Conseil Municipal approuve la convention entre la Ville des Sables d'Olonne et la Région des Pays de la Loire qui définit les modalités de coopération pour ce partenariat et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

24 - MUSEE – EXPOSITION « ALEXANDRE IACOVLEFF ET LES CROISIERES CITROËN »

Le Conseil Municipal approuve la convention de mécénat entre la Ville des Sables d'Olonne et la Compagnie Alain Guénant S.A. stipulant les termes de ce partenariat et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

25 - MUSEE – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'EXPOSITION « ALEXANDRE IACOVLEFF ET LES CROISIERES CITROËN »

Le Conseil Municipal approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des catalogues d'expositions et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

- EDUCATION – JEUNESSE -

26 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE

Le Conseil Municipal approuve le versement des subventions suivantes :

- Classes de découverte – écoles élémentaires publiques 12 600,00 €
- Classes transplantées – écoles privées 1 836,30 €
- Langues étrangères – écoles privées 2 244,00 €
- O.C.E Vendée – membres associés de RASED AD 506 1 258,00 €
(réseau d'aide aux enfants en difficultés)

- ACTION SOCIALE -

27 - TRAVAUX DE MENUISERIES A L'EXTERIEUR – RDC – RUE ST PIERRE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires pour réaliser les travaux.

28 - PROGRAMME ECO-PASS – MISE EN PLACE D'UNE PRIME COMMUNALE A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

Le Conseil Municipal décide de créer une prime communale forfaitaire de 1 500 € dans le cadre du dispositif ECO-PASS, de définir des critères de l'ECO-PASS pour accorder la prime communale, de solliciter l'ADILE pour l'instruction des dossiers de demande ECO-PASS. Il autorise également Monsieur le Maire à attribuer et à verser la prime communale aux acquéreurs éligibles et à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

- ANIMATION -

29 - LOCATIONS DE SALLES

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention aux associations suivantes :

- 320,50 € à l'Amicale pour le don de sang bénévole ;
- 314,20 € au Foyer Georges Godet.

- ACTIVITES SPORTIVES -

**30 - CONSTRUCTION DES SALLES DE JUDO-ESCRIME-DANSE SUR LE SITE DES SAUNIERS
- MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Le Conseil Municipal approuve le marché de maîtrise d'œuvre attribué à l'équipe de concepteur ci-dessous :

- Atelier d'Architecture Frédéric PERIOT – 2 bis promenade GODET – 85100 LES SABLES D'OLONNE
- CABINET DENIS ROUSSEAU – PLACE EINSTEIN – BP 467 – 85304 CHALLANS CEDEX
- SERBA SAS – 1 RUE NEWTON – 85306 CHALLANS CEDEX
- GCA INGENIERIE – 9 AVENUE JULES VERNE – 44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
- ITAC – 16 RUE PITRE CHEVALIER – 44000 NANTES

et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce marché et toutes pièces y afférentes.

*
* *